Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024
Délibération n°2024-019

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Création de la nouvelle composante « Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Bretagne Sud »

Le conseil d'administration

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code l'éducation, notamment l'article 713-9 ;
Vu les statuts de l'UBS ;
Vu les statuts de la composante DSEG ;
Vu l'avis favorable unanime rendu par le Comité Social d'Administration de l'UBS au cours de sa séance du 12 février 2024 (délibération 2023-24_CSA_16) ;

Éléments de contexte

L'Institut de Management (Département Économie et Gestion de l'actuelle composante DSEG) constate une concurrence de plus en plus imposante de la part des écoles de commerce privées sur son territoire (de multiples écoles privées sur le territoire vannetais). Le constat est le même pour l'ensemble des formations universitaires en Management de France. Pourtant, l'Institut de Management propose des cours dispensés par des enseignants, enseignants-chercheurs de haut niveau, ainsi que des praticiens experts de leur secteur d'activité.

Par ailleurs, par la qualité de sa formation et de son accompagnement au plus près de ses apprenants, l'Institut de Management a été classé en tête des universités françaises pour le taux de réussite de ses parcours de Licence. Il dispose également d'une forte reconnaissance des entreprises, pour ses Masters et ses LP avec un taux d'insertion de 94 % à 100 % à six mois et de 100 % à 30 mois. La recherche académique dans les domaines de la gestion et de l'économie est également très dynamique, comme le relèvent les différents bilans HCERES, avec des chercheurs très actifs en termes de publications et de contrats de recherche.

Enfin, il dispose d'infrastructures d'accompagnement de la vie universitaire de qualité (service des sports, handicap, ...). Malgré ses larges atouts l'Institut de Management constate des effets concurrentiels forts sur les flux et le niveau académique de ses effectifs étudiants. Par ailleurs, la communication agressive de certaines écoles de commerce brouille l'image de formateur de qualité de l'université. L'Université, par ses frais de scolarité moindres, joue un rôle de véritable ascenseur social.

Rejoindre le réseau des IAE (Institut d'Administration des Entreprises) apparaît comme une solution incontournable pour la reconnaissance et le bon fonctionnement des formations en management. En effet, le réseau des IAE regroupe les écoles universitaires de management qui permettent aux étudiants de suivre des enseignements en lien avec la recherche, de valider des diplômes LMD, reconnus par le ministère de l'Enseignement supérieur. Appartenir au réseau des IAE, c'est également faire reconnaitre un niveau de qualité des formations important recherché par les étudiants, mais aussi par les futurs recruteurs. Enfin, intégrer le réseau des IAE, c'est l'opportunité de bénéficier d'actions communes en communications, relations internationales, mobilités étudiantes, recherche, mais aussi d'audits annuels Qualicert, imposant un haut niveau de qualité et une "marque" de formation forte.

Cette intégration représente un enjeu fort pour l'Institut de Management et pour l'établissement. Elle est inscrite dans le contrat quinquennal de l'établissement (2022-2027). Les effets d'une telle intégration pour les étudiants et pour les acteurs économiques de notre territoire seront très positifs. Cela permettra en effet de :

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

- Faire rayonner l'École Universitaire de Management de l'Université Bretagne Sud sur le territoire du Morbihan et dans le réseau des IAE,
- Mieux faire valoir, faire connaître, la qualité de nos formations universitaires dans les domaines du Management et de l'Économie.
- Bénéficier de la force du réseau des écoles universitaires du management,
- Poursuivre l'excellente insertion professionnelle de nos étudiants en étant plus facilement identifiés par le label du réseau des IAE, dans les valeurs d'exigence et d'inclusion que nous portons déjà à l'UBS et permettant de former des managers de demain optimistes, respectueux, créateurs.

Ce projet a reçu des lettres de soutien de 16 partenaires extérieurs (institutionnels, politiques, réseaux professionnels). Il s'agit également d'une demande forte des étudiants du territoire et de leurs parents pour pouvoir être formés dans un IAE de proximité. C'est également une demande des collègues de l'Institut de Management pour la reconnaissance de la haute qualité de leurs formations et l'aide que peut leur apporter un tel réseau tant au niveau administratif, enseignement que recherche. Sur ce dernier point les membres de l'Institut de management (personnels enseignants et administratifs) ont été interrogés pour exprimer leur position sur l'intégration des formations en Économie-Gestion, de la L1 au Doctorat, au sein d'un IAE Bretagne Sud (vote en ligne en mai 2022) : 25 pour, 2 contre, 4 abstentions (sur 31 votants).

Ainsi, le 10/02/2023, l'UBS a déposé sa candidature en vue de son intégration au réseau des IAE (https://www.iae-france.fr/).

La méthodologie générale de conduite de projet (cf annexe 5)

Pour conduire ce projet de création de la composante IAE Bretagne Sud, une méthode a été posée pour une gouvernance claire, partagée, mobilisant les forces de l'établissement : services de l'Université, les deux départements, la direction de la Faculté DSEG (Droit et Économie Gestion), gouvernance de l'établissement.

Trois types d'instances ont été mis en place :

- Une instance de validation : le comité politique (COPOL). Ce comité s'assure du bon déroulé du projet en conformité avec les attentes politiques. Les décisions sont prises à ce niveau.
- Une instance de réflexion et de concertation : le comité de pilotage (COPIL). Ce comité est constitué d'une équipe restreinte qui travaille dans la concertation pour atteindre les objectifs fixés par le comité politique. 5 comités de pilotage ont été établis : candidature, gouvernance, organisation, modèle économique, communication et relations entreprises. Ce comité analyse et rend des propositions préparées par les groupes de travail.
- Des instances de préparation : les groupes de travail (GT) thématiques. Ces groupes réunissent des équipes (GT IAE, GT expert, GT Technique) qui participent à la construction des dossiers discutés au sein des comités de pilotage et validés en comité politique. Les GT IAE sont organisés par la Direction de département sur des sujets particuliers soit en amont des COPIL (travail préparatoire), soit en aval (questionnement). La participation à ces groupes de travail était libre et ouverte à tout personnel du département (enseignant, enseignant chercheur, administratif) et a mobilisé un grand nombre de participants volontaires.

À noter que les différents départements et agents de DSEG ont reçu une information régulière sur l'avancée du projet et ont pu faire remonter leurs interrogations et suggestions par le biais de nombreux conseils de départements (un par mois pour le département Institut de Management), des équipes de Direction et de deux assemblées générales de composante.

La validation du projet par le conseil de Faculté DSEG et le réseau des IAE

Au terme de ce process, le conseil de Faculté a été consulté le 25/05/2023 sur la sortie de l'institut de management de la composante. Celle-ci a été validée par le conseil avec 18 votes favorables et un contre.

Le dossier de candidature, validé en comité politique, a ensuite été déposé auprès du réseau des IAE le 06/06/2023 (cf annexe 4).

Une visite sur place a été organisée le 27/06/2023 par des auditeurs du réseau et a conduit au dépôt d'une version définitive le 30/06/2023, présentée en conseil des directeurs de composante.

Par un message du 04/07/2023, l'ensemble des personnels de la Faculté DSEG a été invité à consulter le dossier de candidature.

Le 05/07/2023, une présentation du dossier a été réalisée par la Présidente, le Vice-Président du Conseil d'Administration et la Directrice de l'Institut de Management ainsi que la Directrice du laboratoire, lors de l'Assemblée Générale du réseau réunissant les 37 IAE déjà existants. Cette assemblée générale a labellisé les formations de l'Institut de Management avec 34 voix pour et une abstention. Cette validation sera définitive sous réserve de l'obtention avant le 31/12/2023 de la certification qualité Qualicert (cf lettre d'intégration en PJ).

Depuis septembre 2023, les échanges se poursuivent suivant la même méthodologie de travail (groupes de travail, COPIL et COPOL) sur les volets institutionnels, communication et qualité.

En quoi le projet est-il transformant pour l'organisation actuelle ?

Les conditions à l'intégration du réseau impliquent une évolution de la gouvernance et de l'organisation de l'Université, avec **notamment la création d'une école de management bénéficiant de l'article 713-9** qui prévoit : *« Les instituts et les écoles faisant partie des universités sont administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut ou l'école, sans condition de nationalité. Les directeurs d'école sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil et les directeurs d'instituts sont élus par le conseil. Leur mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.*

Le conseil, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend de 30 à 50 % de personnalités extérieures, dont un ou plusieurs représentants des acteurs économiques ; les personnels d'enseignement et assimilés y sont en nombre au moins égal à celui des autres personnels et des étudiants. Le conseil élit, pour un mandat de trois ans, au sein des personnalités extérieures celui de ses membres qui est appelé à le présider. Le mandat du président est renouvelable.

Le conseil définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'institut ou de l'école dans le cadre de la politique de l'établissement dont il fait partie et de la réglementation nationale en vigueur. Il donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne et soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements.

Le directeur de l'institut ou de l'école prépare les délibérations du conseil et en assure l'exécution. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. Aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur de l'institut ou de l'école émet un avis défavorable motivé.

Les instituts et les écoles disposent, pour tenir compte des exigences de leur développement, de l'autonomie financière. Les ministres compétents peuvent leur affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'université »

Ceci implique la nécessité de scinder en 2 l'actuelle composante DSEG.

Il est envisagé à ce stade que la création de la nouvelle composante IAE intervienne au 01/09/2024, sous réserve du vote des instances, du passage en CNESER et de la publication dans ce délai de l'arrêté ministériel. En parallèle, et dans le même délai, la composante DSEG se transformera en Faculté de Droit et Science Politique.

Afin de permettre la préservation d'un fonctionnement fluide entre les deux entités qui exerceront leurs missions au sein d'un même bâtiment, une convention cadre posant les règles de vie commune a été rédigée (présentation de la convention en annexe 3). Elle prévoit au minimum une réunion mensuelle, sans exclure la possibilité de se réunir pour tout sujet le nécessitant entre la DAC, les directions de chacune des deux composantes et toute fonction nécessaire à la gestion et l'organisation des services et des moyens. En fixant un cadre commun, la convention ne viendra que renforcer les intentions constructives et collaboratives des parties prenantes engagées dans ces deux projets (IAE Bretagne Sud et Faculté de Droit et Science Politique).

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité des membres en exercice la création de la nouvelle composante Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Bretagne Sud.

Documents en annexe :

- PJ1 : Organigramme de la Faculté DSEG au 01/01/2024
- PJ2 : Projets d'organigramme de l'IAE et de Faculté droit et science politique au 01/09/2024
- PJ3 : Projet de convention cadre de fonctionnement IAE – Faculté droit et science politique
- PJ4 : Dossier de candidature déposé auprès du réseau des IAE
- PJ5 : Organisation de la comitologie de gestion de projet
- PJ6 : Lettre de mission de la directrice de l'Enseignement, pilote administrative du projet IAE
- PJ7 : Lettre de mission de la référente qualité du SFPA

Décompte des votes :		*Suffrages exprimés :*	*19*
Membres en exercice :	*27*	*Pour :*	*19*
Membres présents :	*15*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*4*	*Abstentions :*	*0*

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé électroniquement par : Sébastien Le Gall
Date de signature : 14/03/2024
Qualité : VP CA, RH et Finances

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.